

# Prescriptions de sécurité pour les activités de maintenance

## □ Acteurs (chap. 1 à 9)

### ■ Chargé de Travaux Superviseur

Cette fonction non obligatoire est soumise à application locale



#### au chargé de travaux

- Avant le début des travaux :
  - *S'assurer que le travail a été clairement défini*
  - *Prendre connaissance du contenu du DI*
- Avant d'entreprendre les travaux :
  - *S'assurer que les conditions qui règnent sur le chantier sont conformes à l'attendu*
- Pendant les travaux :
  - *Veiller au bon emploi et au bon état de l'outillage et du matériel de sécurité*

**A autorité sur les chargés de travaux « supervisés »**

**A une vision d'ensemble des chantiers**

**Est l'interlocuteur du Chargé de consignation**



#### Fiche descriptive

- *Personne habilitée niveau «chargé de travaux»,*
- *Désigné par l'employeur,*
- *Supervise le déroulement de travaux réalisés par son entreprise (ou groupement),*
- *Habilité dans toutes les spécialités des chargés de travaux supervisés.*

# Prescriptions de sécurité pour les activités de maintenance

## □ Acteurs (chap. 1 à 9)

### ■ Chargé de Travaux Superviseur

Cette fonction non obligatoire est soumise à application locale



à la préparation du travail :

- Identifier les régimes à délivrer au CTS\*,
- Déposer au bureau de consignation la liste des CTS\* établie par l'employeur.



au CTS\* :

- Retirer des régimes n'entrant pas dans son périmètre d'intervention,
- Assumer simultanément les missions de CTS\* et de CT\*.



au Chargé de Travaux Superviseur :

- Mettre en place un **fichier informatique de suivi** partagé avec le Donneur d'Ordre,
- Retirer l'ensemble des **attestations de mise sous régime** des CT\* « supervisés »,
- Remettre les attestations, **en main propre**, aux CT\* « supervisés »,
- Tracer les **changements de CT\*** dont il assure la supervision,
- Assurer la **traçabilité des attestations** de mise sous régime.



\* CTS : Chargé de Travaux Superviseur

CT : Chargé de Travaux